



DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION  
ET DE L'AMENAGEMENT  
*Cellule Prévention Sécurité*

# Notice de sécurité

## Annexe 01

Concernant les établissements recevant du public du 2eme groupe  
(5<sup>ème</sup> Catégorie)

Conformément à l'article D.513-3 du  
Code de l'Aménagement de la Polynésie Française

### **LOCAUX A SOMMEIL (SOUS-SECTION 3):**

- ◆ Caractéristiques de la chambre du surveillant (le cas échéant) :

### **01 STRUCTURE (Article A.514-29) :**

- ◆ Plancher bas le plus élevé est situé à 8 mètres    oui     non
- ◆ Structure stable au feu :
- ◆ Planchers coupe-feu    :
- ◆ Locaux débouchant :
- ◆ Directement sur l'extérieur :                    oui     non
- ◆ Sur une circulation à l'air libre :                oui     non

### **02 Distribution intérieure (Article A.514-30) :**

- ◆ Nature des parois entre locaux et dégagements accessibles au public :  
Degré coupe-feu\* :
- ◆ Nature des parois entre locaux accessibles au public :  
Degré coupe-feu\*:
- ◆ Nature des parois entre locaux accessibles et locaux non accessibles au public :  
Degré coupe-feu\*:
- ◆ Nature des blocs-portes et des éléments verriers des baies d'éclairage équipant les parois verticales :  
Degré pare-flamme \* :
- ◆ Est-il prévu des portes à fermeture automatique :    oui     non
- ◆ Recoupement des circulations horizontales  
Tous les                    mètres  
Degré pare-flammes prévu des blocs-portes(\*) :

### **03 Couloir et escalier (Article A.514-31) :**

- ◆ Présence de ferme porte accès des chambres oui  non
- ◆ Si présence d'allège, indiquer sa dimension en mètres
- ◆ Distance maximale entre la porte d'une chambre et l'escalier : en mètres
- ◆ Escalier et circulation en-cloisonnés désenfumés oui  non
- ◆ Respect des dispositions techniques de l'article A.514-17 oui  non
- ◆ Le désenfumage des circulations asservi à la détection incendie oui  non
- ◆ Chaque local du niveau est désenfumé mécaniquement oui  non
- ◆ Commande manuelle de mise en marche à proximité de l'escalier oui  non
- ◆ Présence d'éclairage de sécurité dans les couloirs oui  non
- ◆ Longueur des couloirs en mètres

### **04 Utilisation du gaz dans les chambres Article (A.514-33) :**

- ◆ Présence de gaz dans les chambres oui  non
- ◆ Distribution collective oui  non

### **05 Détection automatique incendie et système d'alarme (Article A.514-34) :**

- ◆ Système de sécurité incendie (SSI) de catégorie A oui  non
- ◆ Présence d'un employé en permanence à proximité du SSI oui  non
- ◆ Respect de l'article A.514-34 §3 (formations + procédure incendie) oui  non

### **06 Registre de sécurité et consignes (Article A.514-35) :**

- ◆ Registre de sécurité oui  non
- ◆ Consigne de sécurité multilingue affichée dans chaque chambres oui  non

### **07 Signalisation (Article A.514-36) :**

- ◆ Cheminements qui conduisent à l'extérieur sont signalés oui  non
- ◆ Portes non utilisables par le public en cas d'incendie donnant sur les circulations :
  - Fermées à clé oui  non
  - Munie d'une ferme porte avec une signalétique oui  non
- ◆ Eclairage conforme à l'article A.514-36 §2 oui  non
- ◆ Présence d'un groupe électrogène de secours oui  non

### **08 Affichage (Article A.514-37) :**

- ◆ Affichage dans chaque chambre de plan d'évacuation oui  non

**- RÉDACTEUR -**

\*Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Le demandeur (ou le pétitionnaire)  
**Nom et signature**

**- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR -**

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_ auteur(e) de cette demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter la réglementation relative à l'accessibilité et la sécurité incendie, la solidité de la construction et la sécurité des personnes, conformément à l'article D.513-3 du chapitre 3 du livre V du code de l'aménagement de la Polynésie Françaises.

\*Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Le Maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire)  
**Nom et signature**



*\*Il est obligatoire d'indiquer le lieu, la date et de signer le document*